

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le lundi 28 mai 2001, à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

PRÉSENCES :

Représentants

Représentantes :

Danielle Deroschers

Sylvie Picard

Sylvie Gosselin

Dominique Gardiner

Gilles Delisle

Pierre Nadeau

Monique Gagnon

Pierre-Yves Daigneault

Robert Marcil

Alain Déry

Linda Bossé

Manon d'Astous

Lise B. Lavoie

Carole Bélanger

Gilbert Potvin

Paul Richard

Diane Beaucage

Alain Bissonnette

Mario Boudreault

Diane Fournier

Marie-Èlène L'Espérance

Mario Boudreault

Martine Létourneau

Pauline Charest

Marie-Èlène L'Espérance

Pierre Benoit

Jean-Guy Rochefort

Claude Roy

Richard Drolet

Marie-Josée Ulrich

Michel Parent

Jean Therrien

Isabelle Forget

Gilles Perron

André-Laurendeau

Antoine-Brossard

Armand-Racicot

Bourgeois-Champagnat

Carillon

D'Iberville

De La Mosai que

De Normandie

Des-Quatre-Saisons

Félix-Leclerc

Gentilly

Georges-É.-Cartier

Gérard-Fillion

Hubert-Perron

Inter. Greenfield Park

Inter. St-Edmond

Jean De Lalande

Joseph De Sérigny

Lajeunesse

Les-Petits-Castors

Marie-Victorin (Bros)

Mgr-A.-M-Parent

Paul-Chagnon

Paul de Maricourt

Pierre-Brosseau

Pierre-Laporte

Plein-Soleil

Saint-Jean Baptiste

Sainte-Claire (Long)

Samuel de Champlain (Bros)

Samuel de Champlain (Long)

Tournesol

Tourterelle

Comité ÉHDAA

Substituts

Gilles Guay

Sylvie Picard

Laurent-Benoit

Sainte-Claire (Bros)

Participante :

Madame Denise Benoit-Lussier, d.g.a.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Gilles Delisle préside l'assemblée. Ayant constaté le quorum, il déclare la réunion ouverte. Il est 19 h 25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution numéro cp262-05-01

Le président de l'assemblée nous fait part des modifications suivantes: le point 10 devient le point 3a; le point 9 devient le point 3b. Les autres points sont décalés en conséquence.

Il est proposé par M^{me} Lise Lavoie et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

Adopté à l'unanimité.

M. Drolet, de l'école Sainte-Claire (Longueuil), demande si la correspondance reçue cette semaine ne devrait pas faire l'objet d'un point à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 AVRIL 2001

Résolution numéro cp263-05-01

M. Paul Richard propose l'adoption du procès-verbal avec les modifications suivantes:

Au point 4, on aurait dû lire: Il est proposé par M^{me} Linda D'Astous que le procès-verbal soit adopté tel qu'amendé.

Au point 8, on aurait dû lire: Monsieur Jean Therrien mentionne que la rencontre réunissant les présidents des comités de parents fut très constructive.

Adopté à l'unanimité

3a. PRÉSENTATION DU PLAN DE RÉÉDUCATION INDIVIDUALISÉ (PRI)

M^{me} Jacinthe Leblanc est une orthopédagogue qui fait partie de l'Association des orthopédagogues du Québec. Appartenant à la Commission scolaire Marie-Victorin, elle est actuellement en prêt de service au ministère de l'Éducation. Elle s'occupe entre autres de la formation auprès des conseillers pédagogiques sur cette méthode d'aide à l'apprentissage qu'est le PRI (plan de rééducation individualisé). M. Perron, représentant du comité ÉHDAA, ayant assisté à une de ses présentations a trouvé pertinent que le comité de parents puisse lui aussi en profiter. C'est donc à son invitation que M^{me} Leblanc est venue nous présenter ce programme.

Le PRI évoque, pour les enfants, un cadeau. Il leur donne un moyen de prévenir le redoublement. Cela leur donne le temps de faire leurs apprentissages mais de façon différente. Cela permet de rendre justice à l'enfant.

Les conditions du PRI sont exigeantes pour l'enfant; il doit être motivé. Lors de la mise en place du plan, il y a une rencontre d'environ 45 minutes entre le parent, l'enseignant, la direction de l'école, l'orthopédagogue et l'enfant. Lors de cette rencontre, on fait dire à l'enfant quels sont ses forces, ses faiblesses, ses besoins et les moyens qu'il compte utiliser pour rencontrer les buts qu'il s'est fixés.

L'enfant est considéré dans cette démarche comme le premier responsable de sa réussite. C'est pourquoi il a à signer un formulaire attestant son engagement à mener à terme son plan de rééducation spécialement conçu pour répondre à ses besoins spécifiques en matière d'apprentissage.

M. Paul Richard voulait savoir quand se faisaient les rencontres de travail. Principalement durant l'été, lui a-t-on répondu. L'enfant peut alors travailler sous la supervision de ses parents à un rythme de deux heures par jour, cinq jours par semaine pour une durée de six semaines. Durant l'année scolaire, le PRI se fait en dehors des heures de classe; il constitue alors un supplément. À la question de savoir si ce service peut être offert à l'ensemble de la Commission scolaire, M. Francoeur décrit le contexte dans lequel cela fonctionne: 1° Il n'y a pas suffisamment d'orthopédagogues pour que le service soit offert de façon systématique à travers toute la Commission scolaire; 2° Plusieurs méthodes pédagogiques sont proposées dans les formations offertes aux enseignants et aux orthopédagogues, d'autres méthodes peuvent alors être choisies; 3° On offre le service surtout à ceux qui risquent de redoubler.

M. Gilles Delisle voulait savoir combien d'enfants se sont prévalus du PRI jusqu'à maintenant. Environ 100 élèves ont participé au PRI depuis 3 ou 4 ans ; un seul enfant a refusé de s'impliquer.

M^{me} Diane Beaucage a demandé si le PRI était reconnu par la CSMV et par l'ensemble des écoles. La CSMV reconnaît l'importance du PRI mais déplore le fait que ce ne sont pas toutes les écoles qui sont prêtes à s'embarquer dans le PRI car cela demande de donner une grande confiance à l'enfant.

M. Jacques Francoeur mentionne que la CSMV offre, en alternative au redoublement, des cours d'été dans 6 écoles primaires. La CSMV y consacre environ 25 000 \$ par an; environ 90% des enfants impliqués ont réalisé d'énormes progrès.

Comme parents, nous pouvons questionner notre milieu sur les approches; le PRI peut être offert en réflexion comme solution pour assurer la réussite des jeunes.

3b Répartition des services éducatifs dans les écoles.

M. Jacques Francoeur nous distribue un document indiquant les modifications qui ont été faites depuis la parution du premier document.

On note que la colonne de l'anglais intensif a été enlevée; on désire uniformiser les règles d'application de ce service. Ce faisant, plusieurs écoles vont retirer ce service d'elles-mêmes puisqu'elles ne répondent plus aux normes.

À l'école 056 (Samuel-De Champlain (B)), les classes spécialisées ont été enlevées.

Un parent a demandé la signification des abréviations suivantes:

- DIL: déficience intellectuelle légère
- DIM: déficience intellectuelle moyenne
- CT: cheminement temporaire
- CC: cheminement continu

M^{me} Monique Gagnon a demandé pourquoi les données sur le document ne semblaient pas correspondre aux prévisions de son école pour 2001-2002. M. Francoeur lui a dit qu'il avait envoyé un formulaire de validation à chaque école; s'il ne recevait pas de réponse, le document restait tel que présenté.

M. Gilles Guay a demandé quelles étaient les nouvelles exigences pour le bain linguistique. M. Francoeur lui a répondu que l'exigence la plus importante est celle qui dit que l'école est avant tout une école de quartier; et que si quelqu'un demande d'avoir un enseignement sans bain linguistique, l'école doit tenir compte de sa demande.

M^{me} Sylvie Picard a demandé pourquoi seulement deux écoles offriront l'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier alors que le Centre Hospitalier Charles-Lemoyne ne l'offre pas. M. Francoeur a dit que les ajustements seraient faits.

M^{me} Sylvie Picard fait remarquer que le programme sport-études en handball se donnera aussi en 3^e secondaire à l'école Pierre-Brosseau l'an prochain.

M^{me} Martine Létourneau demande la signification des petits ronds dans le tableau. Ces petits ronds indiquent la présence du service dans les écoles concernées et non le nombre d'heures qui y seront dispensées.

4. MOT DU PRÉSIDENT

M. Gilles Delisle nous demande, dans la mesure du possible, de respecter le décorum lors des assemblées. Nous devons toujours poser nos questions au président d'assemblée et celui-ci demandera à la personne compétente de répondre à la question.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

M^{me} Denise B. Lussier nous fait part du succès de la fête des bénévoles donnée par la CSMV. Il y aura sûrement une reprise l'an prochain. Elle a aussi souligné la présence des tableaux d'autographes qui sont accrochés au mur de la salle Flore laurentienne.

M^{me} Lussier et M. Serge Lefebvre viendront à la réunion du mois de juin nous parler des gestes-clé des 6 comités et des moyens mis en place par la CSMV pour réaliser les objectifs du plan « Vision Marie-Victorin ».

Dans la liste des suivis, il y avait la demande des parents d'obtenir la liste des coupures par établissement et par service. La CSMV a mis à la disposition des membres du comité de parents deux documents portant sur les coupures de cette année et sur celles à prévoir pour l'an prochain. En utilisant ces données et celles déjà en votre possession, les parents seront en mesure de faire un portrait réaliste de leur école respective.

De plus, la CSMV s'engage à demander aux directions d'établissement d'aider le CE à travailler en leur fournissant toutes les données qu'ils peuvent avoir besoin pour faire un bon travail. Le tout devrait se faire aux mois de septembre et octobre.

Les membres du comité de parents voulaient savoir si le MÉQ avait pris connaissance des demandes de la CSMV. Le MÉQ a commencé à regarder les choses et les réponses rentrent au compte-gouttes.

- certaines allocations seront intégrées au budget de base de la CSMV et celle-ci pourra distribuer les montants où elle en a vraiment besoin.
- Le financement des coûts énergétiques a été réévalué; 6-8 millions seront injectés à la grandeur de la province.
- Une indexation des mesures annoncées au sommet a été confirmée.
- 1.5 million seront ajoutés pour les services professionnels.
- Une aide supplémentaire sera offerte pour l'achat de flûtes et de calculatrices.
- Le MÉQ revient avec son programme d'aide aux parents. 15 millions seront injectés pour diminuer les frais qui leurs sont chargés.
- 5.8 millions de plus seront injectés dans le dossier de la dysphasie.

M. Claude Roy demande si nous sommes vraiment en présence d'argent neuf. Il semblerait que oui mais cet argent est attribué à travers toute les CS la province, de sorte que cela représente de petites sommes pour chaque commission scolaire.

M. Jacques Francoeur précise que pour l'implantation des TICS le MÉQ donnerait environ 2 millions à la CSMV, mais que cet argent ne serait disponible qu'en août 2001. On attend donc pour distribuer les sommes.

M^{me} Marie-Josée Ulrich questionne l'annonce faite concernant les sommes supplémentaires allouées pour contrer la pauvreté. M^{me} Lussier précise que le MÉQ aidera deux fois plus d'écoles mais comme il a changé sa façon de l'allouer ces sommes, pour CSMV cela se soldera par deux fois moins d'écoles.

Le comité de parents avait demandé à la Commission scolaire de fournir un canevas pour aider les CE à faire leur rapport annuel. M^{me} Lussier nous informe que des documents en ce sens ont été envoyés aux écoles. Ils permettront aux divers intervenants de faire un bilan de la réforme, d'évaluer les cibles quantitatives du plan de réussite et de travailler à la réalisation du rapport annuel. Le tout devrait se faire entre juin et octobre 2001. Les directions d'école devront amener ces documents au CE avant le 15 octobre 2001. La CSMV présentera au MÉQ son rapport annuel en novembre 2001.

6. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

M. Claude Roy nous informe que la Commission scolaire a adopté la politique familiale pour l'année 2001-2002 sans qu'aucun changement n'y soit apporté. Les frais qui sont couverts par cette politique sont les frais de surveillance pour le dîner, les photocopies chargées aux parents, les cahiers d'exercices et l'agenda s'il est obligatoire. Ces frais sont remboursés à 33% à partir du 3^e enfant d'une même famille qui fréquente une école de la CSMV. C'est au conseil d'établissement que revient la responsabilité de s'assurer que la politique familiale soit inscrite sur les documents envoyés aux parents.

M. Roy nous a aussi fait part de l'adoption du budget par le conseil des commissaires.

M. Drolet a demandé si la politique familiale est restée la même ou s'il y a eu des compressions à cause du déficit. La politique est restée inchangée malgré le déficit.

La politique s'applique-t-elle aussi pour le secondaire? La réponse est oui.

Il semblerait qu'un mémo de M. Lefebvre a été envoyé dans les écoles à cet effet.

7. PAROLE AU REPRÉSENTANT DE L'ACPM

La prochaine réunion aura lieu vendredi le 1^{er} juin 2001. À suivre.

8. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ ÉHDAA

M. Gilles Perron nous annonce que le critère de défavorisation sera enlevé lors du calcul pour la répartition des services pour les enfants en troubles d'apprentissage.

L'ajout d'argent neuf pour la dysphasie se traduira par un gain de 245 000 \$ pour les enfants dysphasiques de la CSMV.

M. Gilles Perron dépose une demande d'appui pour une proposition qui a été déposée au conseil des commissaires. Par cette proposition, le comité ÉHDAA demande:

Que chaque assemblée générale de parents prenne en considération l'intérêt des parents des élèves ÉHDAA de l'école à faire partie du conseil d'établissement;

Que cet intérêt se concrétise par la réserve d'une place pour ces parents au conseil d'établissement de l'école;

M^{me} Diane Beaucage propose d'appuyer la proposition de M. Perron.

Monique Gagnon se demande si, dans le cas où aucun représentant ÉHDAA ne veut s'impliquer, le CE va perdre un parent. Selon M. Perron, le CE ne perdra aucun de ses membres car si aucun représentant du ÉHDAA ne veut s'impliquer, on élit le nombre de parents requis sans représentant ÉHDAA.

Dépôt d'amendement

Résolution numéro cp264-05-01

Il est proposé par M. Gilles Delisle que la proposition soit amendée; elle se lirait comme suit:

Que chaque assemblée générale de parents prenne en considération l'intérêt des parents des élèves ÉHDAA de l'école à faire partie du conseil d'établissement. Que cet intérêt se concrétise par la réserve d'une place pour ces parents au conseil d'établissement de l'école; **dans la mesure où un représentant ÉHDAA qui veut s'impliquer se présente aux dites élections tenues lors de l'assemblée générale des parents.**

Adoptée à la majorité.

Résolution numéro cp265-05-01

Considérant la situation financière de la CSMV et les services nécessaires pour les élèves ÉHDAA,

IL EST RÉSOLU de signaler au conseil des Commissaires :

QUE le comité ÉHDAA s'inquiète des coupures envisagées dans le cadre du redressement budgétaire envisagé :

Que le comité ÉHDAA craint l'impact de ce redressement sur le soutien au personnel et les services aux élèves ÉHDAA;

QUE le comité ÉHDAA recommande de retenir comme un minimum incontournable le niveau de ressources actuellement allouées aux élèves ÉHDAA

Il est proposé par M. Gilles Perron de voter sur la proposition telle qu'amendée.

Adoptée à l'unanimité

9. LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT

Aucune question.

Au retour de la pause, M. Gilles Delisle propose d'ajouter à l'ordre du jour un point 12a: demande d'appui de l'école Sainte-Claire (Longueuil).

Accepté à l'unanimité

10. RÉSULTATS DU SONDAGE REMIS AUX MEMBRES DU COMITÉ DE PARENTS

Mme Marie-Josée Ulrich explique brièvement les résultats obtenus:

39% des membres, soit 25 membres, ont répondu au sondage. De ce groupe 10 membres en sont à leur 1^{re} année, 11 membres sont présents depuis plus d'un an et 4 questionnaires ne comportaient aucune spécification.

Suite aux remarques et commentaires exprimés par les membres du comité de parents, certaines mesures seront mises en place dès l'an prochain, pour faciliter le déroulement des réunions.

- Une soirée de formation sera offerte aux membres et à leur substitut. Au cours de cette rencontre, une trousse leur sera remise et expliquée; on y retrouvera toute l'information relative au fonctionnement de la Commission scolaire, les politiques adoptées lors de l'année précédente, les responsabilités des membres du comité de parents, etc.

- Nous demanderons aux commissaires de venir se présenter lors de la première réunion. Chaque membre du comité de parents saura alors qui est le commissaire qui les représente.

- Nous demanderons aussi aux commissaires de venir, de temps à autre, assister à nos réunions. Ils pourront alors se faire une idée plus précise des préoccupations des parents qu'ils représentent.

Un membre demande si les substituts auront automatiquement leur trousse. S'ils viennent à la formation oui ils l'auront. Sinon il faudra trouver un moyen de rendre cette trousse disponible aux substituts. L'exécutif se penchera sur la question.

M. Delisle remercie les membres du comité de parents qui ont pris le temps de remplir le questionnaire.

11. CONTRIBUTION À L'ACPM

Cette discussion est remise au point 14, la personne responsable de ce dossier n'étant pas encore arrivée.

12. MODIFICATION AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

12.1 Dépôt d'amendement

Résolution numéro cp266-05-01

Il est proposé par Gilles Guay que la dernière phrase de la proposition soit modifiée et qu'elle se lise ainsi:

.... Au retour, le président fera une mise au point et déclarera la suspension terminée.

Adoptée à l'unanimité

12.2 Vote

Résolution numéro cp267-05-01

Il est proposé par Marie-Josée Ulrich d'adopter la résolution telle qu'amendée.

Il est proposé d'amender les règles de régie interne en y ajoutant le point 11.3 qui se lirait comme suit:

- 11.3 Situation critique durant une discussion
Pour éviter qu'une situation critique durant les discussions se présente, une suspension de l'assemblée pourrait être demandée par un membre ou un représentant de la Commission scolaire. Lors de cette suspension, la personne l'ayant demandée, le président, le représentant de la Commission scolaire ainsi que quelques membres (3) du comité exécutif se retireront quelques minutes à l'extérieur pour discuter. Au retour, le président fera une mise au point et déclarera la suspension terminée.

Adoptée à la majorité

12a PROPOSITION D'APPUI À L'ÉCOLE SAINTE-CLAIRE (LONGUEUIL)

M. Richard Drolet nous explique la problématique vécue par l'école Sainte-Claire (Longueuil). La Commission scolaire veut augmenter le nombre de groupes D.G.A dans l'école.

La présidente du conseil des commissaires, M^{me} Leblanc Senéchal s'était engagée à suspendre les ajouts de classes spécialisées dans cette école jusqu'à l'adoption d'un règlement d'application de la politique ÉHDAA en ce qui concerne la répartition des classes spécialisées.

M. Claude Roy demande à M^{me} Denise B Lussier quelles sont les raisons invoquées par la Commission scolaire. M^{me} Lussier lui répond qu'elle prend connaissance du problème en même temps que nous et ne peut donc pas répondre à la question.

Selon monsieur Richard Drolet comme très peu de milieu sont prêts à accepter de telles classes; le directeur de l'école Sainte-Claire, pour des raisons économiques, a demandé à l'école d'accueillir ces élèves. Cela leur éviterait paraît-t-il par le fait même, de recevoir des classes TC.

M. Gilles Perron a demandé ce qu'ils voulaient faire avec ces classes: de l'intégration ou des classes fermées? Compte tenu des dires de monsieur Richard Drolet, le nombre des classes de la 1^{er} à la 4^e année passerait de 7 à 5 et les classes DGA de 2 à 3. Donc nous ferions face à une proportion d'intégration de près de 50% si l'on ne considère que les niveaux de la première à la quatrième année.

M. Drolet demande donc au membres du comité de parents d'appuyer la demande de l'école Sainte-Claire (Longueuil).

Résolution numéro cp268-05-01

Il est proposé par M. Richard Drolet d'appuyer la proposition du conseil d'établissement de l'école Sainte-Claire qui demande à la Commission scolaire de maintenir le nombre de groupes D.G.A. à deux.

Adoptée à l'unanimité

13. CORRESPONDANCE

M. Gilles Delisle nous explique la réponse donnée à un parent qui s'opposait à une sortie éducative de son école.

Il nous dit avoir reçu une copie d'une lettre de la table de concertation des présidents (es) des CE de Brossard. Cette lettre a été envoyée au ministre et au député provincial, avec copie conforme à la Commission scolaire. Ils invitent le ministre à venir discuter avec eux des problèmes rencontrés dans la réalisation des plans de réussite.

L'école Sainte-Claire (Brossard) fait part, par écrit, de la problématique vécue face à la surpopulation de son école, parmi les possibilités regardées, celle qui fut retenue est de demander le déménagement de l'école Tourterelle vers d'autres locaux.

14. CONTRIBUTION À L'ACPM

Ayant constaté l'arrivée de M. Déry, le président de l'assemblée lui demande d'expliquer aux membres la problématique qui est vécue, depuis deux ans, au sein de l'ACPM et la décision de l'exécutif de ne pas verser la contribution volontaire demandée.

M. Déry explique que le 12 avril 1999, notre comité de parents avait demandé à la Fédération des comités de parents FCPPQ d'avoir un siège sur le conseil d'administration de la FCPPQ, étant donné que l'on ne se sentait pas représenté par la section de la Montérégie, l'ACPM, une corporation sans but lucratif mise sur pied avec l'accord de la FCPPQ, devant le refus de la Fédération et la permanence de l'attitude des dirigeants de l'ACPM, M. Déry suggère que l'on ne contribue pas encore cette année et qu'on invite l'exécutif de l'ACPM à venir rencontrer l'exécutif de notre comité de parents à l'automne prochain, afin d'établir des bases d'association et de consultation mutuelles afin que les parents de notre commission scolaire puisse se faire entendre à Québec par le ministère de l'Éducation.

Résolution cp269-05-01

Il est proposé par M. Gilles Delisle que le comité de parents de la CSMV ne contribue pas à la cotisation de l'ACPM pour l'année scolaire 2000-2001.

Adoptée à la majorité

15. PAROLE AU PUBLIC

M^{me} Manon D'Astous demande quelle sera la portée réelle du redécoupage prévu pour l'an prochain. L'an passé, ils avaient fait circuler une pétition pour ne pas être touchés par le redécoupage; ils espèrent qu'il en sera de même pour l'an prochain.

M^{me} Lussier nous confirme que les secteurs qui seront touchés sont ceux qui ne l'ont pas été l'an passé. Par contre dans certains secteurs, comme Brossard, ils devront revoir le redécoupage car les résultats obtenus ne sont pas ceux qui étaient escomptés.

La consultation débutera en septembre et sera effective pour l'année 2002-2003.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro cp270-05-01

Il est proposé par M^{me} Marie-Hélène L'Espérance et unanimement résolu que la présente assemblée soit levée. Il est 22 h 30.

Isabelle Matte
Secrétaire.

M. Gilles Delisle rappelle que la prochaine réunion aura lieu le 18 juin et qu'un goûter sera servi à partir de 18 h 30; la réunion quant à elle ne débutera qu'à 19 h 30.